

CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

Café rencontre « la gratitude au quotidien »

Avoir de la gratitude pour les dons que la vie nous apporte demeure un art, une question d'attitude et d'ouverture. Est-il possible de ressentir de la gratitude au quotidien même si parfois la vie n'est pas toujours facile? Venez discuter avec nous pour trouver des moyens de vous sentir mieux dans votre vie en prenant conscience de l'importance de la gratitude.

Date : le **lundi 29 mai de 13h30 à 16h00**. Coût : 3\$ pour les membres et 6\$ pour les non-membres. Animatrice : Yolaine Jomphe

Déjeuners collectifs

Déjeuner au Centre, c'est plaisant. Ces déjeuners se font dans une ambiance décontractée, chaleureuse et propice à créer des liens. Que ce soit pour discuter, briser l'isolement ou passer un bon moment entre femmes, ces rencontres vous permettront d'échanger sur divers sujets.

Les mercredis : **31 mai, 12 juillet et 23 août de 9h00 à 11h30**. Animatrice : Nancy Mailly. Coût : 4\$/membre et 7\$/ non-membre.

INSCRIPTIONS AU CAMP D'ÉTÉ STIMULATION

Le **samedi 27 mai de 9h00 à 11h00**, vous pouvez inscrire votre enfant (de 3 à 5 ans), au camp d'été Stimulation qui aura lieu du 26 juin au 18 août, à l'école Clotilde-Raymond. Les inscriptions auront lieu à la bibliothèque de Saint-Rémi.

Pour des informations supplémentaires : **450 454-0400**.

CAMP DÉBROUILLE-ATOUT

Sourire sans Fin est fier d'organiser des camps thématiques pour filles et garçons de 6 à 12 ans. Du 10 juillet au 11 août. Tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00. Selon l'horaire de son groupe, l'enfant sera appelé à participer en demi-journée camp de jour et en demi-journée thématique. Période d'inscription : jusqu'au **9 juin**. Par téléphone ou en personne au 2A, rue Sainte-Famille, Saint-Rémi ou au **450 454-5747**.

Dates à retenir :

- **Tous les mardis à 19h15** : bingo du ROSR au centre communautaire. Venez encourager les organismes de Saint-Rémi.
- **Les 2, 3, et 4 juin** : séjour à New-York. Guide parlant français. Pour tous, membres ou non-membres du Club FADOQ Saint-Rémi. Coût : 365\$ en occupation double et 300\$ en occupation quadruple. Pour recevoir tous les détails par courriel : fadogstremi@gmail.com ou Claudine Caron au **514 717-4927**.
- Le **dimanche 11 juin à 9h30** à l'église de Saint-Rémi, fête de l'amour pour les 5, 10 ans et plus. Après la messe, un vin d'honneur sera servi. Confirmez votre présence au **450 454-2133 poste 22** avant le 31 mai. Notez qu'aucune invitation écrite ne vous sera adressée autre que celle-ci.
- Le **mardi 30 mai à 19h00** : assemblée générale annuelle de Sourire sans fin. Confirmez votre présence au **450 454-5747**.
- Le **mercredi 31 mai de 19h00 à 20h30** : inscriptions hockey mineur à la salle Orchidée du centre communautaire Saint-Rémi.
- Le **mercredi 31 mai à 19h00**, le Cercle de Fermières organise un chapelet médité à la grotte de la résidence, de Marie-Paule et Réal Chenail, située au 103, boulevard Saint-Rémi. En cas de pluie, l'activité aura tout de même lieu. Bienvenue à tous !

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



**Prochaine séance
du conseil municipal**
19 / 06 / 2017
20h00

**Prochaine séance
de la Cour municipale**
01 / 06 / 2017
13h00 et 18h00

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8h00 à 12h00 et de
13h00 à 16h30
Vendredi de 8h00 à
13h00

Bibliothèque
Heures d'ouverture
du mardi au vendredi
de 14h00 à 21h00
Samedi de 13h00 à
16h00

Écocentre
Heures d'ouverture
Mercredi de 18h à 21h
Vendredi de 13h à 21h
Samedi de 9h à 17h
Dimanche de 10h à 16h

**Réservation de salle
centre
communautaire**
450 454-3993 poste 0

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez
le 9-1-1

L'Écho

DE SAINT-RÉMI

Le 26 mai 2017
VOL. 21 NO. 20

LA VILLE VOUS INFORME...

RAPPEL - PAIEMENT DES TAXES 2017

Le second versement pour le paiement des taxes municipales est le **1^{er} juin**. Vous pouvez faire vos versements par Internet sur Accès D ou directement à la Mairie en argent comptant, par interac et par chèque (vous pouvez les déposer dans la boîte à courrier située sur la façade de la rue Perras).

LA VILLE VOUS OUVRE SES PORTES

Dans le cadre de la semaine des municipalités du Québec, la Ville de Saint-Rémi vous invite à participer à un rallye, le **11 juin prochain**. Ce rallye vous permettra de visiter les diverses installations de la Ville, tout en vous amusant! Le départ se fera à partir de 11h00 à la gloriette, en face de l'église. C'est à ce moment que la liste des questions vous sera remise. Vous allez recevoir les instructions du rallye prochainement par la poste... Gardez l'œil ouvert!!!

AVANT D'ALLUMER, PENSEZ-Y!

En zone agricole - Avec l'arrivée du beau temps, plusieurs corvées de nettoyage extérieur se dressent à l'horizon, dont la collecte des branches et des arbres tombés durant l'hiver. Parmi vos options pour vous départir de ce bois mort, il y a celle de le brûler. Prenez note qu'il est **obligatoire à ce moment de détenir un permis de feu**. Vous devez **faire votre demande, durant les heures d'ouverture de la Mairie, au moins 7 jours ouvrables avant la date prévue de la mise à feu**, auprès du directeur du Service de sécurité incendie au **450 454-3993 poste 0140**. Il n'y a aucuns frais applicables pour ce type de permis.

En zone urbaine - Un foyer est nécessaire pour faire un feu. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération, consultez le site Internet de la Ville pour plus de détails.

« 2^e PROJET »

AVIS PUBLIC

Règlement # V 467-71-17 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (îlot déstructuré #15)

AVIS PUBLIC adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Second projet de règlement # V 467-71-17 adopté le 15 mai 2017 modifiant le règlement de zonage # V 467-07.

Avis public est donné de ce qui suit :



1. Suite à l'assemblée publique de consultation tenue le 15 mai 2017, le conseil a adopté le second projet de règlement # V 467-71-17 modifiant le règlement de zonage # V 467-07 et ses amendements (Ilot déstructuré #15).

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus à la Mairie, au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, durant les jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

Une copie du second projet peut être obtenue sans frais par toute personne qui en fait la demande à la Mairie aux mêmes jours et heures précités.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de zone) d'où elle provient ; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau de la Ville de Saint Rémi, au 105 rue de la Mairie au plus tard le 5 juin 2017 à 16h30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 15 mai 2017 est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

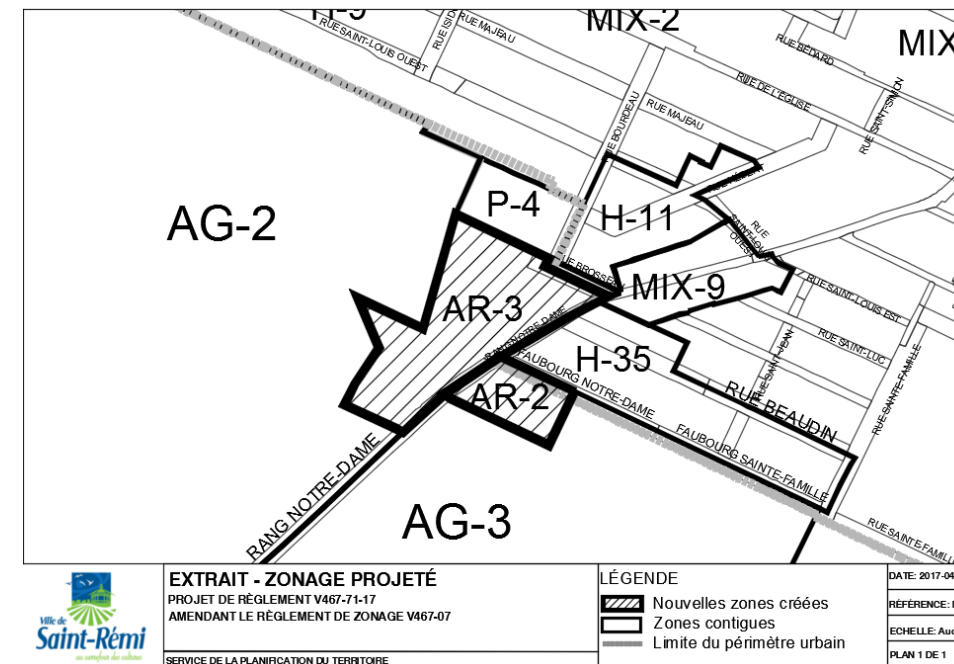
6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité à la Mairie, 105, rue de la Mairie à Saint Rémi (Québec) J0L 2L0, durant les jours et heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

7. Résumé du second projet, description des zones concernées et plan

Le second projet de règlement # V 467-71-17 se résume comme suit :

Le règlement a pour but de permettre une densification résidentielle dans un des secteurs desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville, situé en zone agricole mais à la limite du périmètre urbain. Plus spécifiquement, le règlement vise à permettre la construction de bâtiments d'habitation multifamiliale sur les immeubles résidentiels actuellement construits, au sud-ouest de l'intersection de la rue Notre-Dame et du Faubourg Notre-Dame. Ainsi, le projet de règlement propose de:

- créer la zone AR-2 à même la zone AG-3;
- créer la zone AR-3 à même la zone AG-2.
- créer la grille des spécifications de la zone AR-2;
- créer la grille des spécifications de la zone AR-3.



Il est possible de consulter un plan des secteurs concernés en vous présentant aux heures normales de bureau soit de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi; et entre 8h00 et 13h00 le vendredi, au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi. (réf. : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - art.130).

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 26 mai 2017

Diane Soucy, OMA Greffière

ACTIVITÉS DES ORGANISMES

CERCLE DE FERMÈRES SAINT-RÉMI

Assemblée générale annuelle, le **jeudi 1^{er} juin à 19h00**. Deux postes en élections : présidente et secrétaire-trésorière. Dernière de la saison, un petit goûter sera servi. Les nouvelles cartes de membres sont disponibles. Nous souhaitons aux membres la plus cordiale bienvenue!

L'HEURE DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-RÉMI

En collaboration avec la bibliothèque de Saint-Rémi, l'organisme Apprendre en cœur présente le **samedi 27 mai**, l'heure du conte avec Historine **de 9h15 à 9h45 et de 10h00 à 10h30**.

Le concept très original se veut avant tout une animation interactive pour les enfants et Historine saura développer l'intérêt pour les livres. **Vous devez vous inscrire au 450 454-0400**. L'activité est gratuite et l'enfant doit être accompagné du parent. Un livre de "La lecture en cadeau" et un cahier d'activités seront remis aux enfants afin de favoriser l'éveil à la lecture et à l'écriture.